Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261118-2026_176-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 05 novembre 2026, s'est réuni le 12 novembre 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	53
Présents :	42
Votants :	52
Secrétaire de séance :	Buno MOREL

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Clotilde LAVISSE
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Olivier LE BOUETTE
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Michaël THOMAS, Julien LE GUENNEC, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT
GUILLIGOMARC'H :	Bruno MOREL
LE TRÉVOUX :	Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Marie LE THOËR (suppléante)
MELLAC :	Christophe LESCOAT, Frank CHAPOULIE
MOËLAN-SUR-MER :	Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, Gwenaël HERROUET, François PLOUET, Philippe BURBAN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Danièle KHA, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Elisabeth ESVAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Nadine NAYARADOU
RIEC-SUR-BÉLON :	Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN
SAINT-THURIEN :	Anne-Marie SEVENNEC
SCAËR :	Guy FAOUCHER, Gaëtan COSQUER, Fabrice MALHERE, Isabelle TANGUY
TRÉMÉVÉN :	Aurélie FOUCHER, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Jean-Michel DANIEL (LOCUNOLE), Pascale NIGEN (MELLAC), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Clément AUFFRED (ARZANO), Sidonie JARNO (BAYE), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Sylvie ISTA (MOËLAN-SUR-MER), Karine LE GAD (QUIMPERLÉ) Arnaud LE DANTEC (QUIMPERLÉ), Laurent PORTIER (RÉDÉNÉ), Cécile HENNE (RIEC-SUR-BÉLON), Valérie GREGOIRE-EVENNOU (SCAËR)

POUVOIRS :
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLÉ) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLÉ)
Pascale NIGEN (MELLAC) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
Clément AUFFRED (ARZANO) a donné pouvoir à Clotilde LAVISSE (ARZANO)
Sidonie JARNO (BAYE) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE)
Sylvie ISTA (MOËLAN-SUR-MER) a donné pouvoir à Solène BOULENGUER (MOËLAN-SUR-MER)
Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX)
Karine LE GAD (QUIMPERLÉ) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLÉ)
Arnaud LE DANTEC (QUIMPERLÉ) a donné pouvoir à Elisabeth ESVAN (QUIMPERLÉ)
Cécile HENNE (RIEC-SUR-BÉLON) a donné pouvoir à Julien LE GUENNEC (CLOHARS-CARNOËT)
Valérie GREGOIRE-EVENNOU (SCAËR) a donné pouvoir à Isabelle TANGUY (SCAËR)

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261118-2026_176-DE

DCC2026-176

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES
3- FINANCES

Décisions modificatives au budget principal et aux budgets annexes
BUDGET PRINCIPAL

En 2020, Quimperlé Communauté a contribué à hauteur de 57 064 € au Fonds COVID Résistance, destiné à soutenir les petites entreprises et associations par des prêts à taux zéro. Après la clôture du dispositif et les remboursements effectués par la Région Bretagne en 2026, le solde à comptabiliser s'élève à 16 031,44 €, dont 7 656,93 € de frais de gestion au compte 65888 et 8 374,51 € de prêts non recouvrés au compte 6542 « Créances éteintes ».

Par ailleurs, concernant les dépenses de personnel, plusieurs événements affectant la masse salariale du budget principal sont intervenus postérieurement aux votes du budget primitif et du budget supplémentaire.
Ainsi, dix congés maternité ont été constatés au sein des services de Quimperlé Communauté. Ces situations n'avaient pas été intégrées aux prévisions initiales de dépenses de personnel. En raison des nécessités de continuité du service public, cinq de ces absences ont nécessité le recrutement d'agents remplaçants.
Quimperlé Communauté assurant directement le financement des congés maternité de ses agents, cette situation engendre une dépense complémentaire estimée à 87 500 € sur le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».

Cette dépense supplémentaire est toutefois compensée en partie par le versement des indemnités journalières correspondantes, évaluées à 52 500 €, inscrites en recettes de fonctionnement.
Il convient par conséquent de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Libellé	Alloué avant DM	DM2	Alloué après DM
012	64111	Rémunérations du personnel titulaire - rémunération principale	3 830 600,00 €	43 800,00 €	3 874 400,00 €
012	64131	Rémunérations du personnel non titulaire - rémunérations	3 103 400,00 €	43 700,00 €	3 147 100,00 €
65	6542	Créances éteintes	- €	8 400,00 €	8 400,00 €
65	65888	Charges diverses de gestion courante	5 200,00 €	7 700,00 €	12 900,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	1 333 071,42 €	- 51 100,00 €	1 281 971,42 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				**52 500,00 €**	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Libellé	BP 2024	DM	Alloué après DM
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	287 700,00 €	52 500,00 €	340 200,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				**52 500,00 €**	

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261118-2026_176-DE

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Libellé	Alloué avant DM	DM2	Alloué après DM
021	021	Virement de la section de fonctionnement	1 333 071,42 €	- 51 100,00 €	1 281 971,42 €
16	1641	Emprunts en euros	5 370 331,88 €	35 000,00 €	5 405 331,88 €
27	27632	Créances sur des collectivités et établissements publics - Région	- €	16 100,00 €	16 100,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				**- €**	

BUDGET ANNEXE MOBILITES

Dans le cadre de l'exécution de la délégation de service public relative à l'exploitation du réseau de transports collectifs TBK, Quimperlé Communauté et la société RD Quimperlé Communauté, filiale de RATP Développement, ont conclu un avenant n°8 au contrat de DSP. Cet avenant modifie les conditions de réalisation et de financement de la seconde phase du projet de construction du dépôt destiné à l'exploitation du réseau de transport.

Conséquences financières

L'avenant prévoit un changement substantiel des modalités de financement de la phase 2 du dépôt. Initialement, le délégataire devait préfinancer les investissements, avec une prise en charge progressive par la collectivité au travers de la contribution financière forfaitaire versée dans le cadre de la DSP. Afin de réduire les frais financiers associés à ce montage, il a été convenu que Quimperlé Communauté verserait directement une avance en section d'investissement couvrant l'intégralité du coût de la phase 2 du projet.

Le montant total de cette avance a été fixé à 2 966 964,09 € HT, selon l'échéancier suivant :

- 1 784 000 € prévus en 2026 ;
- 1 182 964,09 € prévus en 2027.

Le financement de cette opération se fera pour Quimperlé communauté par un recours à l'emprunt.
La décision modificative a donc pour objet d'inscrire au budget 2026 les crédits nécessaires à la réalisation de la totalité de l'opération et ainsi d'autoriser le recours à l'emprunt pour 3 M€ contre 1,754 M€ prévus initialement au budget 2026 (1,245 M€ auraient été à prévoir au budget 2027).

Cette modification présente un intérêt financier pour la collectivité puisqu'elle permet de supprimer les frais financiers supportés jusqu'alors par le délégataire et répercutés dans la contribution forfaitaire d'exploitation. Elle conduit ainsi à une diminution de la contribution financière forfaitaire versée par la collectivité sur la fin du contrat de DSP.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261118-2026_176-DE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Libellé	BP 2024	DM	Alloué après DM
27	2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	1 784 000,00 €	1 245 499,25 €	3 029 499,25 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				**1 245 499,25 €**	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Libellé	BP 2024	DM	Alloué après DM
16	1641	Emprunts en euros	1 754 500,75 €	1 245 499,25 €	3 000 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				**1 245 499,25 €**	

BUDGET ANNEXE SITC

Le niveau d'activité du SITC et le contexte inflationniste constaté sur certains matériaux, services et prestations nécessitent d'ajuster le budget 2026 pour 104 K€ en dépenses de fonctionnement.

Ces charges peuvent être financées par un montant de recettes équivalent.

En investissement, la régularisation de versements de FCTVA sur exercices antérieurs pour 250 K€ permettent d'anticiper le renouvellement de matériels initialement prévus en 2027 afin de tenir compte de délais de livraison de plusieurs mois.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Libellé	BP 2024	DM	Alloué après DM
011	60628	Autres fournitures non stockées	160 000,00 €	60 000,00 €	220 000,00 €
011	60632	Fournitures de petit équipement	12 000,00 €	10 000,00 €	22 000,00 €
011	61551	Entretien et réparation - Matériel roulant	70 000,00 €	15 000,00 €	85 000,00 €
011	6168	Autres primes d'assurance	22 500,00 €	4 200,00 €	26 700,00 €
011	62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	100 300,00 €	35 000,00 €	135 300,00 €
012	64111	Rémunérations du personnel titulaire - rémunération principale	312 000,00 €	10 000,00 €	322 000,00 €
012	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	93 500,00 €	9 000,00 €	102 500,00 €
65	65811	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	17 500,00 €	- 14 200,00 €	3 300,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	26 000,00 €	- 25 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				**104 000,00 €**	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Libellé	BP 2024	DM	Alloué après DM
70	704	Travaux	1 964 300,00 €	100 000,00 €	2 064 300,00 €
77	773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices antérieurs)	- €	4 000,00 €	4 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				**104 000,00 €**	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Libellé	BP 2024	DM	Alloué après DM
21	215731	Matériel roulant - Voirie	468 600,00 €	225 000,00 €	693 600,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				**225 000,00 €**	

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261118-2026_176-DE

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Libellé	BP 2024	DM	Alloué après DM
10	10222	F.C.T.V.A.	- €	250 000,00 €	250 000,00 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement	26 000,00 €	- 25 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				**225 000,00 €**	

BUDGET ANNEXE EAU

La demande de versement de solde lié à la redevance consommation eau potable est supérieure à ce qui avait été prévu au BP2026, il est donc nécessaire d'ajuster à la hausse les crédits ouverts.
D'autres crédits doivent par ailleurs être ajustés (carburants, achats de compteurs, ...).
Du côté des recettes de fonctionnement, il convient de régulariser la TICFE, le fournisseur d'électricité ayant appliqué un taux de taxe trop important sur ses factures de 2024 et 2025.
Pour la section d'investissement, il convient d'ajuster à la baisse l'emprunt d'équilibre, l'acquisition du bâtiment administratif de Trélivalaire ne se faisant pas sur le budget Eau en 2026.
Il convient enfin de réaliser les écritures comptables régularisant la vente d'une partie du bâtiment de Pont Glaeres effectué en début d'année.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Libellé	BP 2026	DM	Alloué après DM
O11	6066	Carburant	50 000,00 €	20 000,00 €	70 000,00 €
O11	6071	Compteurs	275 000,00 €	45 000,00 €	320 000,00 €
O11	61523	Entretien et réparations réseaux	125 000,00 €	- 25 000,00 €	100 000,00 €
O11	6241	Frais de port	1 000,00 €	15 000,00 €	16 000,00 €
O11	62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	160 000,00 €	15 000,00 €	175 000,00 €
O12	6411	Rémunérations du personnel	1 890 031,55 €	- 144 500,00 €	1 745 531,55 €
O14	701249	Redevance pollution d'origine domestique	- €	12 000,00 €	12 000,00 €
O14	701269	Redevance consommation eau potable	1 175 000,00 €	403 000,00 €	1 578 000,00 €
65	6512	Droits d'utilisation - informatique en nuage	20 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €
65	6541	Créances admises en non-valeur	22 000,00 €	18 000,00 €	40 000,00 €
65	6542	Créances éteintes	5 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
67	673	Annulation de titres sur exercices antérieurs	100 000,00 €	- 15 000,00 €	85 000,00 €
O42	657	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	- €	277 149,00 €	277 149,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				**641 649,00 €**	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Libellé	BP 2026	DM	Alloué après DM
70	70111	Ventes d'eau aux abonnés	7 320 227,91 €	195 000,00 €	7 515 227,91 €
70	701261	Redevance sur la consommation d'eau potable	1 139 664,32 €	24 500,00 €	1 164 164,32 €
70	704	Travaux	240 000,00 €	25 000,00 €	265 000,00 €
75	7586	Dégrèvements d'impôts	- €	120 000,00 €	120 000,00 €
75	757	Produits des cessions d'actifs	- €	277 149,00 €	277 149,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				**641 649,00 €**	

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261118-2026_176-DE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Libellé	BP 2026	DM	Alloué après DM
21	21311	Bâtiments d'exploitation	1 000 000,00 €	- 1 000 000,00 €	- €
21	21351	Installations générales bâtiments d'exploitation	76 835,00 €	70 000,00 €	146 835,00 €
21	21561	Matériel spécifique d'exploitation	289 016,36 €	200 000,00 €	489 016,36 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				**- 730 000,00 €**	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Libellé	BP 2026	DM	Alloué après DM
O21	O21	Virement de la section de fonctionnement	0,47 €	- 0,47 €	- €
O40	21311	Bâtiments d'explotation	- €	277 149,00 €	277 149,00 €
13	13111	Etat et établissement nationaux - Agence de l'Eau	198 973,00 €	0,47 €	198 973,47 €
16	1641	Emprunt d'équilibre	2 108 440,37 €	- 1 007 149,00 €	1 101 291,37 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				**- 730 000,00 €**	

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Il convient de réajuster les recettes relatives à la redevance d'assainissement collectif, l'estimation initiale étant trop faible. De plus, comme sur le budget Eau, il convient de régulariser la TICFE relative aux exercices 2024 et 2025.
Ces mouvements induisent l'annulation de l'emprunt d'équilibre prévu initialement au budget.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Libellé	BP 2026	DM	Alloué après DM
O11	604	Analyses d'eau	45 000,00 €	28 162,00 €	73 162,00 €
O11	6066	Carburant	20 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €
O11	61523	Entretien et réparations réseaux	230 000,00 €	- 70 000,00 €	160 000,00 €
O11	61558	Entretien autres biens mobiliers	60 000,00 €	20 000,00 €	80 000,00 €
O11	62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	105 000,00 €	11 500,00 €	116 500,00 €
65	6541	Créances admises en non-valeur	17 000,00 €	22 000,00 €	39 000,00 €
65	6542	Créances éteintes	6 000,00 €	1 500,00 €	7 500,00 €
O23	O23	Virement à la section d'investissement	1 022 650,48 €	522 570,05 €	1 545 220,53 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				**545 732,05 €**	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Libellé	BP 2026	DM	Alloué après DM
70	70611	Redevance d'assainissement collectif	6 004 843,12 €	354 232,05 €	6 359 075,17 €
70	70613	Participations pour assianissement collectif	430 000,00 €	- 88 500,00 €	341 500,00 €
74	748	Subventions d'exploitation	3 000,00 €	150 000,00 €	153 000,00 €
75	7586	Dégrèvements d'impôts	- €	130 000,00 €	130 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				**545 732,05 €**	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Libellé	BP 2026	DM	Alloué après DM
21	21532	Réseaux d'assainissement	1 658 751,74 €	-1 500 000,00 €	158 751,74 €
21	217532	Réseaux d'assainissement	475 469,06 €	1 500 000,00 €	1 975 469,06 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				**- €**	

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261118-2026_176-DE

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Libellé	BP 2026	DM	Alloué après DM
13	13111	Etat et établissements nationaux - Agence de l'Eau	100 000,00 €	- 78 000,00 €	22 000,00 €
13	13118	Etat et établissements nationaux - Etat	- €	60 000,00 €	60 000,00 €
13	1312	Région	43 500,00 €	- 43 500,00 €	- €
16	1641	Emprunt d'équilibre	461 070,05 €	- 461 070,05 €	- €
O21	O21	Virement de la section d'exploitation	1 022 650,48 €	522 570,05 €	1 545 220,53 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				**- €**	

L'assemblée délibérante est invitée à :
- APPROUVER les décisions modificatives au budget 2026 telles que proposées.

Le Conseil Communautaire,
- APPROUVE les décisions modificatives au budget 2026 telles que proposées.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Christophe LE ROUX